

Montrouge, le 11 décembre 2024

## Capital : notification du niveau de l'exigence additionnelle au titre du Pilier 2

Le groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont été notifiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) des exigences de capital au titre du Pilier 2 (P2R) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit 1,80% pour le groupe Crédit Agricole et 1,65% pour Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole devra ainsi respecter un ratio CET1 d'au moins 9,8% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, incluant les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres en vigueur (coussin de conservation de 2,5%, coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) de 1%, coussin contra-cyclique estimé à 0,77% et coussin pour le risque systémique estimé à 0,05%<sup>1</sup>). Crédit Agricole S.A. devra respecter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un ratio CET1 d'au moins 8,7%, incluant les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres en vigueur (coussin de conservation de 2,5%, coussin contra-cyclique estimé à 0,65% et coussin pour le risque systémique estimé à 0,09%<sup>1</sup>).

Le groupe Crédit Agricole présentait un ratio CET1 phasé de 17,4% au 30 septembre 2024. Le groupe Crédit Agricole dispose ainsi du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du groupe Crédit Agricole. Son ratio CET1 phasé s'élevait à 11,7% au 30 septembre 2024.

### CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Alexandre Barat : 01 57 72 12 19 – [alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr](mailto:alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr)

Olivier Tassain : 01 43 23 25 41 – [olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr](mailto:olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr)

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

<sup>1</sup>A partir des informations connues à date, le coussin contra-cyclique du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est estimé respectivement à 0,77% et 0,65% au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tenant compte de l'activation du coussin pour le risque systémique portant sur les expositions au risque de crédit et de contrepartie en Italie au 31 décembre 2024, le coussin pour le risque systémique du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est estimé respectivement à 0,05% et 0,09%.